

AVIS PUBLIC

**ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS NUMÉRO
1037-18-2020, 1038-02-2020, 1039-03-2020,
1041-02-2020, 1042-03-2020 et 1095-2020**

AVIS est par les présentes donné, par la soussignée, qu'à sa séance ordinaire du 5 octobre 2020, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté les règlements suivants:

- **RÈGLEMENT OMNIBUS NUMÉRO 1037-18-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1037-2017, TEL QU'AMENDÉ**
- **RÈGLEMENT OMNIBUS NUMÉRO 1038-02-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 1038-02-2020, TEL QU'AMENDÉ**
- **RÈGLEMENT OMNIBUS NUMÉRO 1039-03-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 1039-2017, TEL QU'AMENDÉ**
- **RÈGLEMENT OMNIBUS NUMÉRO 1041-02-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 1041-2017, TEL QU'AMENDÉ**
- **RÈGLEMENT OMNIBUS NUMÉRO 1042-03-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 1042-2017, TEL QU'AMENDÉ**
- **RÈGLEMENT NUMÉRO 1095-2020 SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE**

Tel que requis par la Loi, ces règlements ont été certifiés conformes aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement par la M.R.C. Brome-Missisquoi, ce 20 octobre 2020.

Prenez en outre avis que ces règlements entrent en vigueur en date du 20 octobre 2020 et sont disponible pour consultation sur le site Internet de la ville www.bromont.com ou à l'hôtel de ville de Bromont situé au 88, boulevard de Bromont, du lundi au vendredi de 8h15 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

Bromont, ce 30^e jour d'octobre 2020.

La greffière,

Ève-Marie Préfontaine, avocate
Directrice du service du greffe et des affaires juridiques